



Procès-verbal du Conseil général du 8 octobre 2025

Cette séance du Conseil général se tient dans les locaux du Grand Conseil à Lausanne.

Mme la Présidente salue la présence de Samantha et Enzo Gullo, en auditeurs libres pour parfaire leur culture citoyenne, à Céline Delacour, boursière et Amélie Boisson, employée communale.

Elle salue aussi la présence de Mme Joséphine Byrne-Garelli, députée au grand Conseil, qui nous accompagnera également dans la visite du Parlement en fin de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Partie statutaire
- 2 Préavis n°3-2025 : dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise 2025 (DISREN)
- 3 Préavis n°4-2025 : règlement et tarifs des émoluments du contrôle des habitants
- 4 Préavis n°5-2025 : arrêté d'imposition 2026
- 5 Communications de la Municipalité
- 6 Divers et propositions individuelles

1. PARTIE STATUTAIRE

Présences : la feuille de contrôle des présences annonce 32 membres présents et 34 excusés.

Procès-verbal : M. Guy Humbert demande de corriger au point 6 « Mme Guy » en « M.Guy ».

Avec trois abstentions, le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté.

Assermentations : Mmes Dominique Durussel et Monique Humbert demandent à être assermentées. La Présidente donne lecture de la formule de serment. Celles-ci solennisent la promesse et prennent part à l'assemblée.



2. PRÉAVIS 3-2025 : DISPOSITIF D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE DE LA RÉGION NYONNAISE 2025 (DISREN)

Mme la Présidente donne la parole à Valérie Isumo pour la présentation du préavis.

Mme Valérie Isumo rappelle que le DISREN c'est 41 communes, environ 95'000 personnes. Les fonds sont divisés comme suit :

- CHF 9.-/an/habitant pour une mobilité douce et innovante
- 1'200 CHF/an pour le tourisme
- 15% des taxes de séjour perçues vont au FRAT
- CHF 25.-/an/habitant qui vont principalement pour la culture, puis ensuite pour l'énergie, l'environnement, le sport,...

Quand on parle de solidarité entre communes, c'est principalement la péréquation (participation à la cohésion sociale, à la facture policière) et le DISREN (outil qui co-finance des infrastructures, des équipements d'intérêt régional).

Elle présente également les critères afin de bénéficier d'un financement DISREN pour un projet :

- inscrit dans une politique sectorielle de la Région de Nyon
- conforme à la planification générale de la Région de Nyon
- unique
- infrastructure ouverte à la population
- viable sur le long terme
- une plus-value, valeur ajoutée
- clients ou public cible défini
- partenariats engagés
- fonds propres disponibles
- qualité des ressources engagées

Mme Valérie Isumo rappelle l'historique du DISREN depuis 2012.

A ce jour, la plus grande partie des communes a revoté ce dispositif afin de poursuivre ces projets.

Elle présente les deux cercles qui font partie du mécanisme du dispositif DISREN. Le cercle A est la commune qui initie le projet et qui porte le projet et les coûts de fonctionnement. Le cercle B correspond aux communes qui vont bénéficier du projet. Au maximum, la commune ne dépassera pas le point d'impôt d'investissement.

Elle donne l'exemple du site multi-sports de Colovray : Marchissy, étant dans le cercle solidaire B, finance ce projet à hauteur de CHF 8'366.-.



Les conséquences d'une sortie du DISREN : Marchissy, n'étant dans aucun cercle porteur A, il n'y a aucune conséquence financière.

Si l'on reconduit le DISREN, mais toutefois nous décidons de quitter le dispositif avant la durée de 10 ans, et que nous sommes dans un cercle A, il faudra rembourser la partie que l'on aurait dû honorer. Si l'on sort la première année, nous remboursons le 100% et ensuite c'est au pro rata (la cinquième année, nous rembourserions 50%). Ce remboursement ne va pas à la Région de Nyon mais aux communes qui vont devoir porter le projet sans nous.

Si nous ne sommes pas dans le cercle A et que nous avons une volonté de sortie du dispositif, il y a toutefois un délai de deux ans.

M. Guy Humbert nous lit le rapport de la commission ad hoc.

„ En préambule, nous tenons à préciser que le préavis soumis au vote est un préavis type de la Région de Nyon, malheureusement non modifiable par notre Municipalité.

La commission tient à rappeler que le DISREN est un des instruments financiers de la Région Nyon, comme le sont le fond mobilité et tourisme. La participation financière à Région Nyon est jugée pertinente et doit être maintenue, car les projets portés par Région Nyon répondent à une logique de cohérence régionale et bénéficient à l'ensemble des communes, quelle que soit leur taille ou leur capacité financière.

Le DISREN (Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise) nous est vendu comme un outil solidaire, or seules les communes disposant d'une capacité financière suffisante peuvent déposer des projets et prétendre bénéficier d'un financement DISREN. Tandis que les communes ne disposant pas d'une capacité financière suffisante pour investir se limitent à contribuer sans jamais pouvoir en bénéficier.

Il est ainsi regrettable que les habitants des communes hors DISREN ou hors région de Nyon puissent profiter des investissements DISREN aux mêmes conditions que les habitants des communes ayant financés ces projets DISREN. Ces derniers ne bénéficiant pas de contreparties telles que rabais ou bons de réductions.

Notre participation s'élève à environ CHF 58'000.– sur 8 ans, uniquement au nom de la solidarité, sans perspectives de retour pour notre commune.

C'est pourquoi, suite à l'annonce faite au dernier Conseil que le projet SIDEPE (Service intercommunal de distribution d'eau potable du Pied du Jura) n'était pas éligible DISREN, il convient de se demander si notre commune bénéficiera réellement un jour du DISREN ou restera à jamais une commune contributrice ?



Notre commune devrait plutôt mettre cet argent sur un compte dédié à des projets bénéficiant directement aux habitants de Marchissy, tel qu'un petit terrain de foot plat pour nos enfants par exemple !

Notre commune contribue financièrement sans espoir de retour concret et aucune amélioration du système n'est prévue avec la reconduction du DISREN (Préavis p.5 « L'exercice en cours montre qu'il n'y a pas de correctifs majeurs à apporter à l'outil »). De plus le dispositif DISREN va être reconduit pour une durée indéterminée et les clauses de sorties ne sont pas très claires.

Au vu de ces constats, la commission ad hoc à l'unanimité estime que les conditions actuelles du dispositif DISREN ne sont pas satisfaisantes pour notre commune et ne permettent pas une solidarité équilibrée entre les communes.

La commission recommande donc au Conseil Général de refuser le préavis 3-2025 et de transmettre nos conclusions au CODIR de la Région de Nyon. "

Mme Yvonne Ritter Humbert nous lit le rapport de la commission de gestion.

„ Nous souhaitons faire les remarques suivantes :

- Depuis 2017, Marchissy a participé au financement des projets d'investissement du DISREN à hauteur de CHF 58'800.- au total, ce qui correspond en moyenne à 6'500 francs par an (2018 à 2025)
- Marchissy n'a jamais fait partie du cercle porteur A des projets car aucun projet a eu lieu directement dans notre commune ou nous concerne directement.
- Le plafond d'engagement financier pour le DISREN fait office d'un garde-fou et ne peut pas dépasser 1 point de l'impôt communal par an pour les contributions du cercle solidaire bénéficiaire duquel Marchissy a fait partie jusqu'à présent. Un point d'impôt a correspondu à environ CHF 13'000.- à CHF 16'000.- les dernières années.
- Il est peu probable que Marchissy devienne porteur principal d'un projet régional dans le futur proche. Il est déjà difficile d'assurer le financement des projets communaux tels que la rénovation de l'Auberge.
- Lors du dernier conseil, le syndic a émis des réserves pour un éventuel financement par le DISREN des investissements nécessaires pour la distribution d'eau entre les neuf communes dont Marchissy fait partie.
- Il est difficile pour notre commune de trouver un bénéfice direct dans les montants investis au DISREN. Notre participation au DISREN repose sur l'idée d'être solidaire avec la région sans en pouvoir influencer directement l'utilisation de l'argent.

Nous estimons que la réservation de ces montants ans notre propre budget pour la création de projets communaux pourrait s'avérer plus utiles pour les Martiolans.



Après examen, la Commission de gestion et des finances, à l'unanimité, vous propose de refuser le préavis municipal N°3-2025 Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN), tel que présenté."

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Jean-Durussel souhaite avoir l'avis de M. Luc Mouthon, syndic, concernant ce préavis et ces rapports afin d'être bien éclairé sur cet aspect pour la législature prochaine.

Mme Valérie Issumo répond qu'elle n'est pas tout à fait d'accord pour dire que la commune ne profite pas des projets : notamment concernant le projet de Colovray et la gare de Gland. Elle rappelle également que cela ne doit pas forcément être un projet qui vient de Marchissy. Cela peut venir d'une autre commune et concerne nos enfants par exemple. Nous ne savons donc pas aujourd'hui quel projet peut venir de la part de nos voisins. Les exemples donnés ont eu des montants à hauteur de plusieurs millions mais il y a également de plus petits projets.

M. Luc Mouthon abonde dans le même sens : la commune bénéficie de certains projets. Il abonde également dans le sens des conclusions des commissions. Quand on parle de cercle solidaire : à son sens, quand on parle de solidarité, c'est tout le monde. Il a participé à la commission qui a créé le DISREN et ils étaient persuadés que tout le monde y adhéraient. Ils ont été déçus que ce ne soit pas été le cas.

Mme Emmanuelle Agustoni souhaite donner son avis. Elle comprend les critiques : notre commune n'a pas encore bénéficié concrètement du DISREN. Avant de quitter ce dispositif, il faut également tenir compte de ce qu'il permet à notre commune. Comme on l'a vu, c'est un outil de solidarité régionale. Les communes mettent une part modeste de leur revenu pour créer un fonds. Ensuite, cela permet de faciliter et coordonner ces projets en déclenchant des fonds cantonaux et fédéraux qu'il est très peu probable d'obtenir en tant que commune seule. C'est un projet collectif qui a la capacité de chercher des investissements ailleurs, même hors région de Nyon et il y a plus de poids qu'un village seul peut avoir.

Concernant les coûts, il faut s'investir collectivement. Ce montant lui semble assez raisonnable au vu de son potentiel et le risque financier est faible. Soyons porteurs et proactifs. Donnons-nous du temps avant de quitter définitivement le dispositif DISREN. La commune fait partie de la Région de Nyon : on y habite, on y travaille, on y consomme.... Elle recommande de faire partie de ce dispositif, de reconduire le DISREN : ce levier fort qui permet à une petite commune comme la nôtre de porter et s'inscrire dans des projets de valorisation de notre lieu de vie.

M. Guy Humbert, étant délégué du Conseil à la Région de Nyon, a poussé à la reconduction du DISREN la dernière fois. Toutefois, cette fois il n'est pas pour. On en bénéficie indirectement mais jamais directement. Même si ce n'est pas beaucoup, cet



argent il faut le garder. Il donne un exemple : un habitant de Bassins (qui n'est pas dans le DISREN), va pouvoir profiter des infrastructures au même tarif que nous, sans avoir mis un sous dans le projet. Soit le DISREN doit revoir son système de financement, soit ils n'ont pas besoin de nous donc nous n'avons pas besoin d'eux. On ne parle que du DISREN, on reste dans la Région de Nyon pour la mobilité par exemple dont nous bénéficions.

Mme Yvonne Ritter Humbert complète en disant que Longirod est membre de la Région de Nyon et non du DISREN.

Elle ajoute que le préavis présenté est un préavis standard dicté par la Région de Nyon, convaincu que tout le monde y adhère. Quand on voit que Bassins et Prangins ne font ni partie de la Région de Nyon, ni du DISREN : ce système ne tient donc pas la route. En votant contre, on sonne l'alarme et on peut amener une discussion afin de trouver un dispositif vraiment solidaire dont tout le monde fait partie.

Mme Valérie Issumo dit qu'apparemment Chésereux reviendrait dans le DISREN. Elle parle des corridors agroécologiques : par exemple, si St-George veut initier un corridor, on ne sait pas si un jour ou l'autre, il n'y aura pas de station relais chez nous. Encore une fois, ce ne sont pas forcément de grands projets, pensons à notre environnement. Tant que les statuts de la Région de Nyon ne changent pas : nous pouvons être membres de la Région de Nyon et non du DISREN, ce sera difficile.

Mme Anne Fischer souhaite soulever la même vision du financement que Mme Emmanuelle Agustoni. Sa question est de savoir comment se fait-il que Marchissy n'a pas de projet ? Est-ce une question de manque d'argent ? De manque d'idée ? Est-ce qu'il y a des projets mais nous ne les connaissons pas ?

Mme Valérie Issumo répond que nous sommes concentrés sur l'Auberge, nous n'avons pas de projets à l'échelle de notre trésorerie.

M. Christophe Bovy constate que cela revient à un demi point d'impôt, donc environ CHF 6'800.- par année. Cela ne paraît pas énorme et permet de bénéficier de certains avantages. Est-ce que les structures juridiques de ce DISREN permettraient d'évoluer, de faire un bout de chemin dans tous les sens que l'on entend ce soir ? Cet aspect statique du DISREN nous bloque, car tous les avis de ce soir se tiennent. Celui-ci peut-il donc évoluer, peut-on s'attendre à une certaine souplesse ?

Mme Valérie Issumo répond que le préavis ne pouvait être changé. Le CODIR de la Région de Nyon est embêté quand les communes veulent faire partie de la Région de Nyon mais pas du DISREN. La Région fait beaucoup de marketing pour que toutes les communes rejoignent la Région de Nyon. Quand est-ce que les communes non-membres vont en faire partie, nous ne le savons pas ?



M. Luc Mouthon complète en disant que les statuts sont rigides. Soit on oblige à faire partie de la Région et du DISREN et on a un conseil intercommunal et un vrai dispositif solidaire, soit les communes sortent et on a plus rien. Tant que les statuts ne sont pas changés, le cadre rigide est là.

M. Jean-Durussel constate également que le débat ce soir est intéressant mais que faut-il faire ? Voter oui mais mettre notre poing sur la table et faire évoluer les choses ? La solidarité oui mais pas à n'importe quel prix.

Mme Valérie Issumo martèle de changer le statut de ce but optionnel depuis plusieurs années. La loi sur les communes est en révision et le CODIR a d'autres arguments pour ne pas changer les statuts.

Mme Emmanuelle Agustoni se demande pourquoi quitter précipitamment le dispositif et ne pas prendre le temps de réfléchir au potentiel ? Comme cela a été expliqué, cela ne change pas les conséquences financières pour Marchissy. À nous de donner envie, de faire un focus sur les communes au pied du Jura.

M. Mike Humbert rebondit sur les conclusions des rapports : il est d'accord. Il était délégué avant M. Guy Humbert. Cela a toujours été très compliqué. Ce soir, il ne faut pas avoir peur d'être des « resquilleurs », d'autres communes n'ont pas eu peur de partir. Comme nous n'avons jamais été porteur dans le cercle A, c'est le bon moment de partir. À l'avenir, si un projet intéressant voit le jour, rien ne nous empêchera de revenir dans le DISREN ou de trouver un autre financement avec d'autres communes. Si un projet se fait à Longirod ou St-George, nous serons solidaires et cela pourra se faire.

M. Laurent Berseth abonde dans le sens de sortir du DISREN. Les communes « fortes » se sont les grandes qui dirigent et qui en bénéficient aux sens large du terme. La base du projet était louable et très intéressant. Malheureusement, il n'y a pas eu la solidarité régionale comme cela était espéré sur la base. Pour sa part, il est mieux d'en sortir pour dire que cela ne va pas. Car si nous restons, nous avons ce délai de deux ans. Si un projet arrive, qui réunit plus de communes et qui va plus dans le sens de la régionalité du district, on peut revenir dans un groupement Solidaire.

M. Luc Mouthon répond à M. Jean-Daniel Durussel concernant les statuts. Si nous sortons du DISREN, nous restons toujours des acteurs car les statuts sont ceux de la Région de Nyon. Il n'y a pas de statuts spécifiques au DISREN.

Personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.



VOTE

Avec 26 voix contre, 5 voix pour et 2 abstentions, le Conseil général de Marchissy décide de refuser le préavis n°3-2025 : dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise 2025 (DISREN).

3. PRÉAVIS 4-2025 : RÈGLEMENTS ET TARIFS DES ÉMOLUMENTS DU CONTRÔLE DES HABITANTS

Mme Yvonne Ritter Humbert nous lit le rapport de la commission de gestion.

„ Nous souhaitons faire les remarques suivantes :

- Il s'agit d'un nouveau règlement. Jusqu'à maintenant, seules les attestations de domicile étaient facturées.
- Il nous paraît cohérent de percevoir des émoluments pour le contrôle des habitants en fonction du temps passé par l'administration communale.
- Les émoluments fixés dans le présent règlement, par exemple 15 francs pour une attestation délivrée ou une arrivée enregistrée, nous paraissent raisonnables. Les tarifs pratiqués dans d'autres communes pour la même tâche se situent entre 10 et 30 francs.

Après examen, la Commission de gestion et des finances, à l'unanimité, vous propose d'accepter le préavis municipal N°4-2025 Règlement fixant le tarif des émoluments du contrôle des habitants, tel que présenté. “

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

VOTE

Avec 28 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, le Conseil général de Marchissy décide d'approuver le règlement et tarif des émoluments de contrôle des habitants.



4. PRÉAVIS MUNICIPAL N°5-2025 : ARRÊTÉ D'IMPOSITION 2026

Mme Yvonne Ritter Humbert nous lit le rapport de la commission de gestion.

„ La commission de gestion et des finances constate que :

- Pour l'année 2025, Marchissy fait partie du top trois des communes avec le taux d'imposition le plus élevé du district de Nyon, ceci avec Longirod et Tartegnin.
- Les comptes 2024 ont affiché un léger excédent de revenu grâce au fond de péréquation, une entrée d'argent que nous ne pouvons plus attendre de cette manière.
- L'évolution des comptes 2025 avec la nouvelle péréquation intercommunales et le budget 2026 ne sont pas encore connus.
- Une hausse ou une baisse des impôts communaux d'un point correspondrait à un supplément de revenu ou de charges de 15'000 francs. Nous n'avons pas connaissance d'économies possibles ou de coûts supplémentaires, ce qui justifierait une demande de hausse ou de baisse des impôts.

Après examen, la Commission de gestion et des finances, à l'unanimité, vous propose d'accepter le préavis municipal N°5-2025 Arrêté d'imposition pour l'année 2026, tel que présenté. “

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

VOTE

Avec 31 voix pour et 2 abstentions, le Conseil général de Marchissy décide d'adopter l'arrêté d'imposition 2026 tel que présenté.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Il n'y pas de communications de la Municipalité.



6. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Guy Humbert a une question concernant le carré d'herbe derrière l'arrêt du bus. La fibre est posée mais il n'y a toujours pas d'herbe ?

M. Luc Mouthon répond que Axians devait en avoir besoin pour l'installation de la fibre optique à St-George. Idéalement, on voit que ce terrain marche comme parking provisoire lors de manifestations. Il faudra mettre à l'enquête pour qu'il soit validé en tant que tel. Il sera fait herbeux.

M. Guy Humbert rebondit en disant que le tas de terre derrière l'arrêt du bus peut être déplacé un bout afin de faire un terrain de foot plat.

Mme Valérie Issumo répond qu'égaliser un terrain, c'est plusieurs milliers de francs.

Mme la Présidente remercie tout le monde pour ce Conseil extra-ordinaire dans ces lieux chargés d'Histoire et souhaite un bel automne à tous. Le dernier Conseil de l'année est agendé au 10 décembre.

M. Luc Mouthon remercie la Présidente et la secrétaire pour l'organisation de cette séance et remercie tout le monde d'être venus.

Mme la Présidente remercie également la technique.

La séance est levée à 20h40.

La Présidente



La secrétaire